



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2006 A 19H30

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance  
signé par les membres du conseil

**Convocation** : 13 juillet 2006

**Présents** : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M., Mme ESSERT S., M. GAGNEPAIN C., Mlle  
GROSPERRIN A., M. HENRY P., LACHAT J., MM. MARTIN R., MEREDÉZ  
J., Mme MOUTARLIER M., Mme SATORI M.A., M. TAILLARD JP.

**Absents représentés** : M. TUPIN J.P., représenté par M. AUBRY P.  
M. SARRAZIN P., représenté par M. MARTIN R.  
Mme LAURENCOT R.N., représentée par M. MEREDÉZ J.

**Absent** : MM. RIZZON D., ROY J.

**Secrétaire de séance** : Mme MOUTARLIER M.

La séance est ouverte à 19h30

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I. TRAVAUX D'AMENAGEMENT**

##### **I.1 – Chauffage de la salle polyvalente d'Avanne : installation d'une chaudière à gaz et extension du circuit : choix du prestataire**

Une consultation a été engagée le 8 juin 2006 dans le cadre d'une procédure, sans formalités, auprès des professionnels de la région, sur la base d'un cahier des charges précis, dans l'objectif d'un achèvement de travaux à la mi novembre 2006.

La prestation concerne la dépose de l'actuelle chaudière à fuel, la mise en place d'une chaudière à gaz, les branchements de gaz et d'électricité ainsi que la mise en place de radiateurs de chauffage et de systèmes de régulation, en remplacement d'un chauffage électrique dans la salle polyvalente.

Des offres ont été transmises émanant des sociétés suivantes : Sté Grandguillaume, SARL Jay, Sté Grut, Sté Saunier, Sté Laurençot, CDSE, Sté MILLE.

Décision est prise, à l'unanimité, de retenir l'offre de la SARL Jay, mieux disante, pour un montant H.T. de 8.801 €uros.

### **I.3 – Rue des Combots : prestations complémentaires et réactualisation des coûts**

A l'occasion de l'exécution du chantier de la rue des Combots, des compléments de travaux ont du être engagés, d'une part pour mettre en places des systèmes d'avaloirs et des canalisations permettant d'évacuer les eaux pluviales dans des secteurs en pente trop réduite, et d'autre part à plusieurs extensions ponctuelles des bordures séparatives de trottoirs assorties de compléments de purge de fond de chaussée. En complément, il a été nécessaire d'intégrer les surcoûts liés à la réactualisation des prix de l'enrobé, telle que définie contractuellement dans le devis, sachant que le coût de ces fournitures a augmenté spectaculairement en quelques mois en raison de la crise pétrolière.

En conséquence, décision est prise, à l'unanimité, d'entériner un surcoût global de 21.000 €uros H.T., intégrant les prestations complémentaires demandées par la commune, les compléments de réseaux d'évacuation eaux pluviales et les réévaluations du coût des enrobés.

### **I.4 – Chauffage de l'église, report de l'échéance de consultation pour raisons techniques**

Après entretien avec divers professionnels spécialisés dans les systèmes de chauffage d'église, il apparaît que le choix de toute solution possible ne peut s'engager sans l'avis préalable de la DRAC, en raison de l'impact sur l'architecture de ce bâtiment classé.

### **I.5 – Chantier d'aménagement « Centre Village »**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement du projet. Les publications pour appel d'offre de travaux sont effectuées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'engager une procédure de mise en concurrence pour sélectionner un prestataire en charge des missions de coordination « hygiène et sécurité » du futur chantier.

## **II. DIVERS**

### **II.1 – Attribution de subventions**

Le Conseil Général du Doubs confirme l'attribution d'une subvention d'environ 1.097 €uros pour l'acquisition de deux abris bus.

Le Syded confirme l'attribution d'une somme de 2.803 €uros pour la restructuration de l'éclairage public Grande rue et rue du Passage.

## II.2 – Canicule

Le Maire informe le Conseil qu'une campagne d'affichage a été réalisée fin 2006 afin d'offrir aux personnes isolées une aide éventuelle pendant la phase de la canicule.

Ces personnes sont invitées à compléter une fiche permettant d'intervenir en situation de difficulté. En parallèle, le secrétariat de Mairie réalisera quelques séquences de contacts téléphoniques avec les personnes présumées isolées, tandis que les membres du C.C.A.S. assureront la permanence des contacts avec les personnes qui se sont identifiées en Mairie.

La séance est close à 21h15.

Le Maire,

Jean-Pierre TAILLARD.